



Licenciement cdi, ik+ voiture de fonction légal?

Par **jes12345**, le **11/02/2015** à **20:38**

bonjour,
actuellement en cdi depuis peu, je suis en procédure de licenciement par mon employeur qui ne me reproche rien de grave si ce n'est une perte de confiance de sa part.
sur ma fiche de paie plusieurs problèmes se posent; je bénéficie d'un véhicule de fonction et je touche des IK chaque mois et ceci pour arranger mon employeur qui ne paie pas de charge dessus, est-ce légal? qu'encourt-il en cas de fraude?
De plus, j'ai fait chaque semaine des heures supplémentaires qui ne m'ont jamais été rémunérées et qui n'apparaissent pas non plus sur mes fiches de paies, je travaillais de manière continue plus de 12 jours d'affilés et ceci régulièrement.
bientôt au chômage, ma base de revenu sera donc calculer sur un salaire qui n'est pas réel.
qui plus est sa raison de mon licenciement est-elle recevable et je souhaite donc savoir quelles sont mes possibilités pour me défendre car je trouve injuste cette procédure.

merci à tous.

Par **P.M.**, le **11/02/2015** à **21:13**

Bonjour,
Si vous utilisez un véhicule de fonction, normalement le paiement d'indemnités kilométriques ne se justifie pas sauf si c'est vous qui payez le carburant pour les déplacements professionnels, cela pourrait constituer un salaire dissimulé...
Si vous pouvez fournir des éléments pour prouver l'existence d'heures supplémentaires, vous pourriez déjà exiger leur paiement et cela pourrait constituer aussi du travail dissimulé en plus que n'ayant pas droit au repos hebdomadaire, vous avez subi un préjudice...
La perte de confiance n'est pas en elle-même un motif de licenciement si elle n'est pas étayée par des faits objectifs qui le motivent...

Par **jes12345**, le **12/02/2015** à **06:44**

merci pour votre réponse, c'est vraiment gentil.